

# SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES SSIAP 1 - RECYCLAGE

Le SSIAP 1 assure la prévention et la sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH). Il doit avoir suivi la formation correspondante et satisfaire aux épreuves de certification, conformément à l'arrêté du 2 mai 2005.

La certification professionnelle SSIAP1 Agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personne, Code RS 5641 est certifiée par le Ministère de l'Intérieur.

**Les objectifs pédagogiques :** cette formation permet de maintenir ses compétences et son employabilité d'agent de sécurité incendie et d'assistance aux personnes.

**Délais d'accès :** Selon places restantes : 5 jours

**Accessibilité :** Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité ou contre-indication médicale

### Durée de validité

Le SSIAP 1 est valable **36 mois**. A l'issue de ces 3 ans, le titulaire du SSIAP 1 devra effectuer :

- **Un recyclage :** si la validité du SSIAP 1 est inférieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme et qu'il peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.
- **Une remise à niveau :** si la validité du SSIAP 1 est supérieure à 3 ans à compter de la date d'obtention du diplôme ou qu'il ne peut justifier de 1607 h d'activité en tant que SSIAP 1 sur les 36 derniers mois.

**Modalités pédagogiques :** synchrone alterne en présentiel :

**méthode affirmative** vise à la transmission du savoir au stagiaire, soit expositive (cours en salle) soit démonstrative en associant explication et démonstration sous forme d'ateliers.

**méthode expérientielle** vise à confronter le stagiaire à la réalité de ses représentations ou de difficultés rencontrées pour l'amener à rechercher les solutions.

**méthode interrogative** vise à s'appuyer sur les réponses du stagiaire pour l'amener, par déduction ou par induction, à découvrir les connaissances à acquérir (étude de cas).

### Moyens pédagogiques

- Ordinateurs et Vidéoprojecteurs
- PC de sécurité
- SSI de catégorie A
- Bac à feu écologique
- Documents audiovisuels
- Supports de cours individuels
- Exposés / débats
- Travaux pratiques et mises en situation

### Évaluations

L'évaluation est en formation continue, sanctionnée par une évaluation sous forme de QCM. Dans le cas d'une défaillance notoire au cours d'une action de formation, une remise à niveau sera proposée.

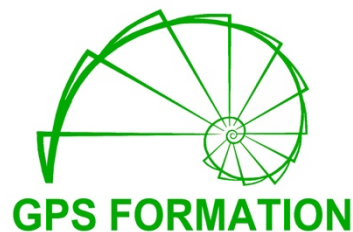
Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants.

### Certification

Attestation délivrée par le Centre de formation

Document de synthèse remis aux stagiaires

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur



**DUREE**  
14 heures

### PRE-REQUIS

**LIEU**  
Dans nos locaux

**PUBLIC**  
15 stagiaires maximum  
Pour être agent de sécurité incendie dans les ERP et IGH

### LEGISLATION

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et des IGH

### HABILITATION

Centre agréé par la Préfecture de Vendée n° agrément 0011

RS 5641  
Formacode : 42 811  
Code Certif Info n°55 515



Mise à jour le 22 octobre 2024

# Programme de la formation SSIAP 1 Recyclage

## Contenu pédagogique

### Prévention

- Évolution de la réglementation
- Accessibilité du public

### Moyens de secours

- Agents extincteurs
- SSI
- Moyens d'extinction

### Mise en situation d'intervention

- L'action face à différents contextes :
  - Fumée, incendie
  - Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
  - Méthode d'extinction d'un début d'incendie
  - Protection individuelle
  - Levée de doute, etc.
- L'utilisation des moyens de communication mobiles

## Contact informations pédagogiques / Référent handicap

Camille LENOIR : Responsable d'Exploitation – [contact.gpsformation@gps-safi.fr](mailto:contact.gpsformation@gps-safi.fr)

Téléphone : 02 51 01 26 93 – 06 76 56 35 47

## Tarifs (exonération de TVA, article 261 du Code Général des Impôts)

Tarif individuel (formation en présentiel dans vos locaux quel que soit l'effectif entre 4 et 15 stagiaires) dans nos locaux : 270,00€



Mise à jour le 22 octobre 2024